

s.C.41.Br.125.0.- TE/vn

Le 19 juin 1964

Note à Monsieur l'Ambassadeur Micheli

Consolidation de la dette brésilienne

La réunion du 18 juin 1964 à la Division du commerce, présidée par M. le Ministre Jolles, a eu lieu en présence notamment de M. Rothenbühler du Vorort, de M. Brunner, de l'Office de la garantie des risques à l'exportation, de M. Müller, Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances, de membres de la Division du commerce et du sous-signé.

M. Jolles ouvre le débat en signalant que l'impression que l'on peut retirer, tant des rapports reçus de notre Ambassade que des renseignements généraux, est favorable. La nouvelle équipe gouvernementale brésilienne est composée de personnalités de premier plan, capables et honnêtes, et le programme mis sur pied est réaliste et positif. Comme point négatif à la situation, M. Jolles cite l'exclusion de l'ancien Président Kubitchek de toute activité publique, ce qui risquerait de provoquer certains remous en raison de l'influence fort grande dont jouit encore ce dernier au Brésil.

M. Léchet prend ensuite la parole pour exposer les résultats de la réunion du Club de La Haye, les 10 et 11 juin à Paris. Alors qu'au cours de la première réunion, en mars, la demande de consolidation brésilienne, présentée d'une manière confuse et imprécise, arrivait au moment le plus inopportun, la situation dans ce pays se trouvant au bord de la faillite et de la révolution, celle discutée au cours de l'actuelle réunion du Club de La Haye contient des



propositions raisonnables et claires. La situation du Brésil ayant entre-temps évolué considérablement et de manière favorable, les membres du Club de La Haye ont été beaucoup plus enclins à adopter une attitude plus souple à l'égard de ce pays. Les décisions prises ont été consignées dans le rapport confidentiel du 12 juin ci-annexé.

./.

Passant à la discussion générale, tout le monde est tombé d'accord pour entrer en matière sur la demande brésilienne et participer à l'action générale du Club de La Haye. L'intérêt que présente le Brésil pour notre pays reste considérable et l'on n'aurait pas avantage à se montrer plus dur que les autres dans la situation présente. Les différents points suivants: la consolidation de cette dette, la manière de procéder, la catégorie de dettes à consolider, la période à envisager, le taux de consolidation, les délais d'amortissements, les intérêts, etc., ont fait l'objet d'une discussion et l'on arriva à la conclusion que l'on devrait en principe s'en tenir à la procédure et aux décisions qui avaient été prises pour la consolidation de la dette de l'Argentine l'an dernier. M. Jolles fait remarquer toutefois qu'il ne faudrait pas que le cas de l'Argentine devienne un cas école qui risquerait d'être invoqué en faveur de tous les débiteurs en difficulté. Cependant, il pense que la situation du Brésil est sensiblement plus fâcheuse que celle de l'Argentine et que l'on ne saurait invoquer ce pays comme précédent. La période de consolidation envisagée concernerait 1964 et 1965 seulement, avec un taux maximum de 70%.

La prochaine réunion du Club de La Haye aura lieu le 30 juin et les discussions ci-dessus résumées permettront au délégué suisse de régler notre position dans le cadre de celles des autres pays qui ne semblent pas devoir être très différentes de la nôtre.

1 annexe.

*Fournier*